

BIENVENUE CHEZ VOUS À MOISSY-CRAMAYEL

Le guide des bons usages
entre voisins





*A Moissy
tous concernés
pour un cadre
de vie préservée*





Chers nouveaux habitants,

Vous venez d'emménager dans un nouvel ensemble résidentiel à Moissy-Cramayel.

Et c'est une chance !

Parce qu'il est important de préserver son état et garantir à tous un cadre de vie agréable, la ville de Moissy a édité ce guide qui rappelle les règles de bon voisinage qui s'appliquent à tous les habitants, à leurs enfants ainsi qu'à leurs invités.

Respect, solidarité, hygiène, sécurité et convivialité : voilà les valeurs fondatrices qui doivent guider vos actions et vos relations. Parce que votre quotidien se conjuguera avec celui de vos voisins, il est crucial que chacun fasse un effort pour maintenir un environnement agréable, sécurisé et respectueux pour tous.

Nous vous invitons à consulter ce guide pour bien connaître les usages à adopter, afin de préserver l'harmonie et la qualité de vie dans la résidence.

Beaucoup de recommandations contenues dans ce guide relèvent du bon sens. Mais cela va mieux en le disant !

Certaines des efforts qui seront faits pour maintenir un cadre de vie propre et serein pour tous, je vous souhaite un bel emménagement dans votre nouveau lieu de vie.

**La maire,
Line Magne**



RELATIONS



Créez des liens en dialoguant avec vos voisins

Le lien avec vos voisins est essentiel pour un cadre de vie harmonieux.

Je me présente à mes voisins

Pour démarrer sur de bonnes bases, il est important de se présenter à vos voisins dès votre arrivée.

Je les salue dès que je les croise

Un simple "bonjour", un sourire, ou prendre des nouvelles sont des gestes simples qui ouvrent la voie à des relations basées sur la politesse, l'écoute et la bienveillance.

Je me soucie des plus fragiles

Dans un esprit de solidarité, je veille particulièrement sur les voisins les plus fragiles : personnes âgées, handicapées, ou familles monoparentales. Un geste attentionné, comme leur demander si tout va bien, peut faire toute la différence.

En appliquant ces principes simples, vous contribuez à créer un climat de dialogue et de respect, indispensable au bien-être collectif.



BRUIT



Soyez attentif au bruit pour préserver la tranquillité de chacun

Le bruit est souvent à l'origine de conflits de voisinage. Pour garantir un cadre de vie paisible, il est essentiel de veiller à la tranquillité de tous.

Je modère le volume sonore de mes appareils

Afin de ne pas déranger, je veille à contrôler le volume de mes appareils audiovisuels (télévision, radio, musique, etc.) et à éviter les bruits inutiles tels que les claquements de portes ou marcher en talons dans mon appartement.

Je surveille les bruits générés par les enfants et les animaux

Je m'assure que les jeux et cris de mes enfants ne perturbent pas la tranquillité des autres, que ce soit dans l'appartement, dans votre habitation, dans les parties communes ou aux abords de la résidence. De même, j'apprends à mes animaux de compagnie à ne pas aboyer de manière excessive.

Je respecte les horaires pour les travaux et le bricolage

Les bruits générés par des travaux ou des appareils tels que l'aspirateur, la machine à laver ou la perceuse doivent être limités à des horaires raisonnables. Les horaires dédiés aux travaux et au bricolage doivent être respectés :

- du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- samedi : de 9h à 12h et de 16h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Je préviens mes voisins en cas de nuisances sonores

Si vous prévoyez une fête ou des travaux bruyants, il est courtois d'informer vos voisins à l'avance. Un simple mot affiché dans le hall de l'immeuble ou distribué dans les boîtes aux lettres ou un petit message pour vous excuser du bruit à venir permet de maintenir une bonne relation et d'éviter toute mauvaise surprise.

En adoptant ces gestes simples, vous préservez la qualité de vie et cultivez des relations harmonieuses.



SECURITÉ



Préservez la sécurité dans la résidence

La sécurité de chacun est essentielle pour garantir un environnement serein.

Je ferme systématiquement les accès aux parties communes

Il est important de toujours fermer les portes d'entrée et les portails. L'accès à la résidence doit rester sécurisé pour éviter les intrusions et préserver la sécurité des résidents.

Je sécurise mon logement

Pour garantir la sécurité de mon domicile, je veille à verrouiller correctement portes et fenêtres lorsque je quitte mon logement. Si je pars pour une longue période, il est conseillé de prévenir mes voisins ou la gardienne, afin qu'ils puissent être vigilants en cas de besoin.

Je suis vigilant sur l'utilisation des équipements

Je n'utilise pas d'appareils défectueux et j'évite de surcharger les prises électriques. Je suis également vigilant à la sécurité des installations collectives (chauffage, ascenseur, éclairage) et signale immédiatement tout problème.

Je réagis en cas d'urgence

En cas de situation d'urgence (incendie, fuite de gaz, accident), j'alerte immédiatement les services compétents.

La vigilance collective est la clé pour maintenir un environnement sécurisé à tout moment.



PROPRETÉ



Maintenez la propreté des lieux et des espaces communs

Les espaces communs (les halls, escaliers, ascenseurs, locaux poubelles, parkings, espaces verts et abords) doivent rester propres.

Je respecte ces espaces communs

- Je veille à ne pas salir les espaces communs.
- Je ne jette pas de déchets par terre.
- Je ne dépose pas de sac poubelle sur le palier et je ne laisse pas d'objets encombrants devant ma porte.
- Je nettoie immédiatement toute salissure que j'aurais causée accidentellement.
- Je n'entrepose pas d'objets personnels sur le palier ou dans les parties communes.

Je respecte le travail des agents d'entretien

- Je respecte le travail des agents d'entretien et reste cordial lorsque j'ai des demandes ou réclamations à faire.
- Je ne laisse pas traîner des objets ou déchets pour permettre aux agents de travailler efficacement.

J'entretiens l'extérieur de mon logement

- Je ne jette rien par les fenêtres.
- Je n'étends pas mon linge sur le balcon et je ne place pas de cages ou de mangeoires pour oiseaux.
- Lorsque j'arrose mes plantes, je m'assure que l'eau ne déborde pas sur les façades ou les balcons voisins.
- Je n'encombre pas de manière excessive mon balcon et mon garage.

Concernant mes déchets et poubelles

- Je descends mes ordures dans des sacs poubelles bien fermés et les dépose dans les locaux prévus à cet effet, en respectant les consignes de tri et de collecte.
- Je veille à évacuer les encombrants à la déchetterie de Moissy-Cramayel ou en prenant rendez-vous avec le Sivom : Allo encombrants au 01 69 00 96 90.

Un effort collectif est nécessaire pour maintenir la résidence propre et agréable.



ESPACES COMMUNS



Adoptez les bonnes pratiques dans les équipements communs

Il est essentiel de respecter le bon usage des équipements afin d'assurer leur durabilité et de maintenir une ambiance harmonieuse.

Je veille à la sécurité et à la tranquillité dans les espaces communs

- Je ne laisse pas mes enfants jouer dans les ascenseurs, les couloirs ou les escaliers. Ces espaces doivent rester dégagés pour garantir la sécurité de tous.
- Je ne me réunis pas en groupe dans ces zones pour éviter le bruit et les nuisances.

Je n'encombre pas les parties communes

- Je ne laisse pas d'objets personnels dans les parties communes (encombrants, poussettes, vélos, pots de fleurs, etc.) afin de ne pas entraver les passages et de préserver la propreté des espaces partagés ou créer des risques d'incendie.

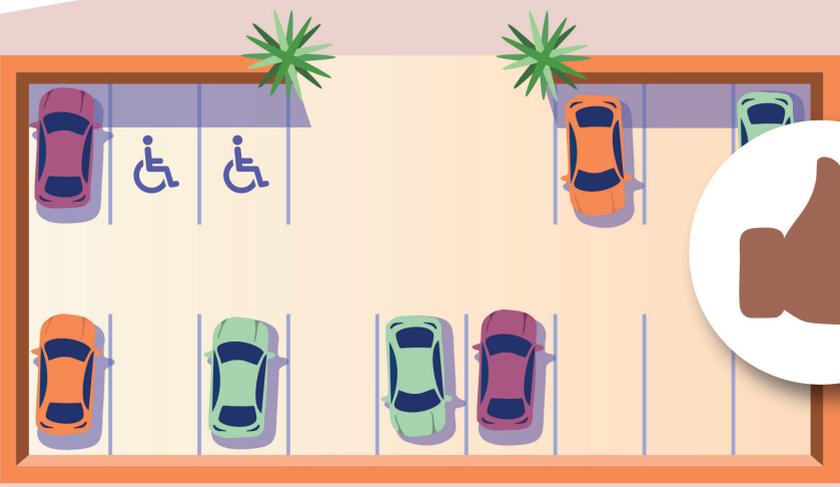
Je signale toute anomalie

Je signale toute anomalie (ampoule défectueuse, porte endommagée) au gardien ou au syndic.

Le respect des espaces communs est essentiel pour le bien-être de tous les résidents.



STATIONNEMENT



Conformez-vous aux règles de stationnement

Le respect des règles de stationnement est essentiel pour garantir la sécurité et la fluidité à l'intérieur de la résidence.

Je roule prudemment et respecte les espaces réservés

- Lorsque je rentre dans le parking, je roule à faible vitesse.
- Je respecte les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap et je me gare uniquement sur mon emplacement.
- Je ne me gare pas sur l'emplacement de mes voisins et je m'assure que mon véhicule n'encombre pas la circulation.

Je préserve l'espace et la propreté du parking

- Je ne laisse pas de véhicule hors d'usage ou non assuré sur les espaces de stationnement. Ces véhicules peuvent être enlevés à mes frais, avec risque de poursuites.
- Je n'entretiens pas ma voiture sur le parking, notamment pour éviter toute pollution (huile, graisse) ou nuisance sonore. **Les travaux de mécanique sauvage sont interdits.**

Je vérifie que mes invités se garent correctement

- Je demande à mes invités de se garer dans la rue en respectant le code de la route en vigueur et de ne pas stationner dans les espaces réservés.

Je préserve la sécurité de tous

- Je respecte les accès réservés aux pompiers pour ne pas gêner l'intervention en cas d'urgence.



ANIMAUX



Assurez la sérénité de tous en tenant les animaux sous contrôle

Les animaux domestiques sont les bienvenus dans la résidence, à condition qu'ils ne dérangent pas la tranquillité des autres. En tant que propriétaire, vous êtes responsable de votre animal et des éventuels désagréments qu'il pourrait causer.

Je tiens mon animal en laisse et veille à son comportement

- Je garde mon animal en laisse dès que je franchis le seuil de mon logement, à l'intérieur de la résidence comme à l'extérieur.
- Je m'assure que mon animal ne dérange pas mes voisins, afin qu'il n'effraie ou n'incomode personne.
- En mon absence, je veille à ce que mon animal ne cause pas de nuisances, telles que des aboiements ou miaulements intempestifs.

Je respecte la propreté des espaces communs

- Je ramasse systématiquement les déjections de mon animal.
- Je fais attention à ce que mon animal ne laisse pas d'odeurs désagréables susceptibles de troubler le voisinage.
- **Il est interdit de laisser votre animal uriner ou faire ses besoins sur les balcons ou dans les parties communes.**
- **Il est interdit de nourrir les pigeons sur votre balcon ou dans la rue, afin de ne pas attirer des nuisibles.**

Les animaux dangereux et les règles spécifiques

- Les chiens de 2^e catégorie doivent impérativement être muselés et tenus en laisse dès que vous quittez votre appartement. Vous devez être en mesure de fournir à la police la déclaration effectuée en mairie.

En respectant ces règles simples, nous pouvons tous profiter d'un environnement agréable et serein, où animaux et humains cohabitent harmonieusement.

EN CAS DE PROBLÈME

Il est essentiel de privilégier le dialogue pour résoudre les conflits ou tout autre problème. Si la situation persiste et nécessite une intervention extérieure, plusieurs solutions s'offrent à vous :

1. Contactez votre gardien ou votre gardienne.
2. Prenez contact avec votre bailleur ou syndic qui pourra intervenir si le problème concerne la gestion de la résidence.
3. Pour toute urgence liée à la sécurité, composez le 17 pour la police nationale et le 18 pour les pompiers. Pour signaler un trouble à l'ordre public, vous pouvez également appeler la police municipale au 01 64 88 17 00.
4. Vous pouvez aussi prendre contact avec les services de la mairie au 01 64 88 15 00 pour obtenir des conseils ou des informations sur les démarches à suivre.
5. En dernier recours, si aucune solution amiable n'est trouvée, il est possible de saisir le tribunal compétent pour résoudre le litige de manière légale.

L'objectif est toujours de favoriser une résolution pacifique, mais il est important de connaître les démarches à entreprendre pour faire respecter vos droits et garantir la tranquillité de tous.

NUMÉROS UTILES

15 Samu

17 Police Nationale

18 Pompiers

Mairie : 01 64 88 15 00

Police municipale : 01 64 88 17 00

Sivom - Allo encombrants : 01 69 00 96 90



MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir - BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex - 01 64 88 15 00

mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

